

AVIS RECTIFICATIF

AVIS RECTIFICATIF DE L'AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PUBLIE AU JOURNAL « LA NOUVELLE TRIBUNE » LE 26 MAI 2022

Par le présent avis, les actionnaires de la société **ALLIANCES DEVELOPPEMENT IMMOBILIER**, société anonyme, au capital de **2.207.858.800,00 DH**, dont le siège social est à Casablanca, 16, rue Ali Abderrazak et immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le n°74.703, convoqués à **l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 27 JUIN 2022 A 10 HEURES** sont informés de la rectification de la cinquième résolution relative au mandat du Commissaire aux comptes qui est désormais intitulée et rédigée comme suit :

Cinquième résolution : Nomination d'un Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes, Deloitte Audit, décide de nommer en remplacement, le cabinet **HDID & ASSOCIES** pour une durée de **trois (3) ans**, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Le reste de l'avis de convocation et du projet de résolutions reste inchangé.